

• Le contexte et la problématique

Le projet est né en 1968, pour répondre au manque évident d'espaces verts dans la métropole lilloise. Il s'agissait aussi de créer un vaste lien vert (plus de mille hectares) entre la métropole et le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Le projet avait été inscrit au schéma directeur de 1973.

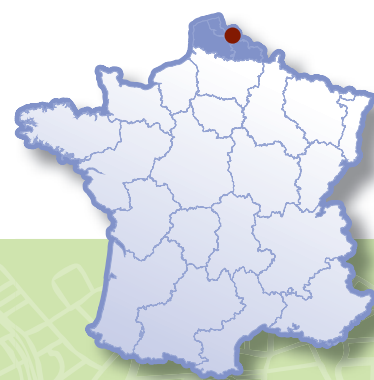
Les riverains, notamment les agriculteurs, ont d'abord réagi négativement à ce projet, le jugeant trop ambitieux et trop consommateur de surfaces cultivables.

La métropole lilloise souffre d'un manque d'espaces naturels et récréatifs. Les espaces boisés y sont particulièrement rares (3% de la superficie de l'arrondissement de Lille).

Au début des années quatre-vingt-dix, la question du déficit d'espaces naturels et récréatifs est reposée dans le cadre de la réflexion sur le schéma directeur et sur le contrat d'agglomération. Le projet du Parc de la Deûle est relancé et s'inscrit dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Lille métropole comme un enjeu important.

L'ambition est de créer un grand parc péri-urbain et simultanément d'illustrer la volonté de répondre à de grandes questions environnementales :

- protéger et valoriser la ressource en eau, dans un secteur dont les champs captants couvrent 1/3 des besoins métropolitains en eau potable,
- reconquérir des friches industrielles,
- concilier espaces récréatifs et activités économiques (activités de protection de la nature et de loisirs pour le public, mais aussi agriculture sur des espaces ouverts importants).



Communauté urbaine de Lille Métropole

> Région Nord-Pas-de-Calais

- population : 1 091 438 hab.
- 85 communes
- densité : 1 785 hab./km²
- maître d'ouvrage : Lille Métropole Communauté urbaine
- gestionnaire : syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole
- 350 ha réalisés
- 40km de cheminements
- objectif de 2 000 ha



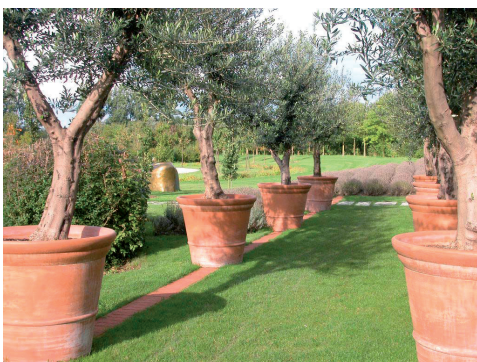
Vue aérienne du parc de la Deûle

● La démarche



Pour concrétiser cette ambition, il était nécessaire de réunir les communes concernées par le projet. Le syndicat mixte du Parc de la Deûle est créé en 1993, il réunit Lille Métropole Communauté Urbaine et les communes de Santes, Wavrin et Houplin-Ancoisne.

Ce syndicat mixte utilisera les fonds du contrat d'agglomération pour lancer les premières études avec l'appui technique du département «Espace Naturel Métropolitain» de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.



Les concepteurs du Parc, Jacques SIMON et JNC (Jean-Noël Capart) International, choisis après une consultation, sont partis des potentialités du territoire pour concevoir ce projet. Un de leurs points de départ a été la Deûle, qui sert de fil conducteur au parc. Le projet a été conçu à partir de trois thèmes :

- la nature retrouvée : reconquête des friches industrielles afin de valoriser les milieux humides mais aussi de recréer des chemins piétonniers ou cyclistes,
- la nature domestiquée : restauration de nombreuses prairies d'élevage, reconstitution du bocage. Les modes de travail agricoles se modifient pour évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- la nature rêvée : création d'un nouveau jardin d'agrément, le

jardin Mozaïc qui évoque les différentes cultures représentées dans la population de la métropole.

Une large consultation a été menée auprès des acteurs locaux : politiques, économiques, culturels et sociaux. Les associations, les organisations professionnelles notamment agricoles ont été associées dans la réalisation du diagnostic du territoire et la mise en évidence des faiblesses et des potentialités du site.

Des conseils et des actions ont été mis en place pour favoriser l'intégration des exploitations agricoles dans le paysage. Le parc a également été conçu pour permettre aux agricultures d'y assurer des prestations d'entretien du parc.

Ce processus a abouti en 2006 à la création d'un Conseil consultatif métropolitain des usagers regroupant les conseils locaux existants et une trentaine de fédérations ou associations. Il réunit les représentants des associations d'usagers des différents territoires concernés pour présenter et discuter des projets structurants communs à l'ensemble des sites. On y retrouve les associations de «consommateurs» de ces espaces : syndicats agricoles, associations naturalistes, associations de sports de plein air, associations culturelles concernées par ce patrimoine etc.

En septembre 2002, Lille Métropole Communauté Urbaine a pris une nouvelle compétence : la «valorisation du patrimoine naturel et paysager, l'Espace naturel métropolitain». Un syndicat mixte baptisé «Espace Naturel Lille Métropole (ENLM)» s'est substitué à sept syndicats intercommunaux ayant auparavant en charge des territoires géographiques bien précis, dont celui du Parc de la Deûle.

Le personnel du département «Espace naturel métropolitain» de l'Agence d'urbanisme a été en partie transféré dans les services du syndicat «Espace Naturel Lille Métropole (ENLM)».



Les actions menées en lien avec les agriculteurs

- opérations d'aménagement concertées : dans le cadre des investissements du Syndicat mixte Espace naturel Lille Métropole, un certain nombre d'aménagements sont négociés sur le parcellaire agricole ou sur les chemins ruraux (changement de clôture, mise en place de barrières forestières sur les chemins agricoles, plantations...),
- location de parcelles agricoles : la Communauté Urbaine de Lille Métropole est propriétaire de parcelles dans le Parc qui sont louées aux agriculteurs. Le syndicat mixte gère de ce fait des échanges de terrain au sein du territoire sans influencer sur l'économie de l'exploitation,
- intégration des exploitations : il est proposé aux agriculteurs volontaires un travail d'intégration paysagère et écologique de l'exploitation qui porte à la fois sur les bâtiments et sur les parcelles agricoles (plantations de haies par exemple). Les plans sont co-produits par l'agriculteur et un paysagiste. Un apport financier de 2000 € en fourniture de matériel et plantes est proposé à l'agriculteur qui réalise les travaux lui-même,
- réseau de fermes : Un réseau de fermes au parc de la Deûle (7 fermes) a été mis en place, sur des critères de qualité de produits et d'accueil (vente directe et accueil de groupes),
- entretien d'espaces (fauche) : le syndicat mixte a un accord avec un éleveur qui réalise des fauches exportatrices et qui exploite le foin pour ses bêtes, sans flux financier.



Plan d'ensemble du Parc de la Deûle - Mai 2002

● Les résultats

Cibles du développement durable :

1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

3- Epanouissement des êtres humains

4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

5- Dynamiques de développement suivant des modes de productions et de consommation responsables.

D'autres exemples :

- les basses vallées Angevines

Le Parc de la Deûle est la principale réalisation métropolitaine récente dans le domaine des espaces naturels et récréatifs. Les gros travaux d'aménagement se sont déroulés de 2000 à 2005. Le parc s'étend actuellement sur près de 350 hectares. Plus de 13 M€ ont été investis pour planter des centaines de milliers d'arbres, recréer des étangs, des prairies et des paysages, réaliser des chemins. Cent vingt hectares de champs, pâtures et bois ont été restaurés à Wavrin. Sur le territoire de Santes, cent cinquante hectares ont fait l'objet de travaux importants : création d'étangs, de pâturages accueillant des chevaux rustiques, plantation de plus de seize mille arbres.

Le Parc de la Deûle reste également un projet d'avenir majeur. Avant la fin de la décennie, la liaison entre la métropole et le bassin minier pourrait être achevée, soit près de 25 kilomètres linéaires et des centaines d'hectares accessibles.

Le Parc a reçu en 2006 le prix du paysage attribué par le Ministère de l'écologie.

Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole

Esp. International - 299, bd de Leeds - 59777 Euralille

Tél : 03 20 63 33 50 - fax : 03 20 63 73 99

www.lille-metropole-2015.org





• Le contexte et la problématique

La vallée de la Choisille a été identifiée comme l'un des sites stratégiques dans le cadre de la trame verte du SCOT de l'agglomération tourangelle.

Elle est l'affluent le plus important de la rive droite de la Loire et l'une des dernières coulées vertes du territoire urbain. Vallée exceptionnelle d'abord par ses proportions, ensuite par ses nombreux affluents qui drainent le plateau de Mettray situé au Nord de l'agglomération. Elle constitue aussi un accès très important à l'agglomération via la voie ferrée Tours/Mans qui sera bientôt doublée par le périphérique Ouest en cours de construction.

C'est ce dernier projet qui a suscité beaucoup de «remous». Après presque 50 ans de discussion autour des besoins, du choix du tracé, des techniques de construction (passage en tunnel ou en parallèle de la voie ferrée), un choix est fait après enquête publique. Le Conseil général 37, maître d'ouvrage de l'infrastructure, valide le tracé au cœur de la vallée de la Choisille sur les communes de Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille.

Les études sur la vallée, réalisées en amont du projet, présentent une richesse paysagère incontestable avec un patrimoine faunistique et floristique remarquable. L'agriculture toujours présente, est toutefois tombée pour partie en déprise, certaines séquences paysagères étant en voie de fermeture. La présence d'un patrimoine important (dont 7 moulins) et d'installations hydrauliques (biefs, béliers hydrauliques...) caractérise le site qui mériterait d'être davantage mis en valeur. L'urbanisation a atteint la limite d'inconstructibilité compte tenu de la présence de zones inondables identifiées dans le PPRI.

Un point fort néanmoins consiste en la présence sur ce territoire périurbain d'un établissement public de formation agricole et de son exploitation annexée, le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA), qui participe à l'entretien de la partie Sud de la vallée en pastoralisme.

La réalisation du périphérique Ouest a fait ressurgir l'interrogation sur la gestion et l'avenir de la vallée. Comment valoriser le patrimoine remarquable (naturel, architectural, paysager...) de la vallée avec la réalisation d'un projet d'une infrastructure majeure, un secteur agricole en déprise, une limite d'urbanisation à organiser, des liens à créer entre la ville et cet espace naturel ?



Agglomération de Tours

> Région Centre

Territoire du SCOT

- population : 350 000 hab.
- 5 EPCI
- 40 communes
- superficie : 830km² dont 200km² urbanisés
- densité : 422 hab./km²

Communauté d'agglomération Tour(s)plus

- population : 268 000 hab.
- 14 communes dont Tours : 137 000 hab.

La vallée de la Choisille

- affluent de la Loire entre les communes de Saint-Cyr-sur-Loire et Fondettes
- opération : création d'un Espace Naturel Sensible (Conseil général) dont la gestion est confiée en partie au lycée agricole de Tours-Fondettes
- superficie du projet Espace Naturel Sensible = 154 ha